

Nombre de Conseillers actuels en exercice : 7	L'an 2020, le 30 décembre 2020 à 11H le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON.
dont :	
Présents : 7	Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 décembre 2020, en application des articles
Absents : 0	L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T.
Procurations : 0	
Votants : 7	Présents : 7 membres, MM. François LAFON, Johnny MARCHE, Mme BENEDET Solange, MM. Jacques GARCIA, Yves SERRI, MM. Sylvain GRAVAILLAC et Yves SANS. lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer, en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T.
	<i>Absents : 0</i>
	Procurations : 0
	Secrétaire(s) de séance élu(s), en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. : M. Jacques GARCIA.

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité .

**OBJET : ELECTION D'UN 2eme ADJOINT
SUITE A LA DEMISSION DE Mr MARCHE Johnny**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Johnny Marche a souhaité démissionner de sa fonction de deuxième adjoint de la Mairie de Lercoul, tout en demeurant conseiller municipal.

Il a donc adressé cette démission à la Préfecture, par courrier sous couvert du maire.

Madame la Préfète de l'Ariège a accepté cette démission le 24 décembre 2020 et en a informé Monsieur Marche ainsi que le maire de Lercoul par LRAR.

Il est donc nécessaire, dans la mesure où le Conseil municipal souhaite maintenir 2 adjoints, de procéder à l'élection d'un deuxième adjoint, conformément notamment aux dispositions prévues par les articles L 2122-8, L 2122-10 et L 2122-18 du CGCT

Monsieur Jacques Garcia ayant fait acte de candidature, et étant le seul à se présenter, les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette candidature par vote à bulletin secret.

Madame Solange, conseillère municipale, a été choisie comme scrutatrice.

Par 7 voix exprimées, sur 7 votants (soit l'ensemble des membres du Conseil municipal), Monsieur Jacques Garcia est élu deuxième adjoint de la Commune de Lercoul.

Ainsi fait et délibéré à
Lercoul le 30 décembre 2020

Au Registre des Délibérations, sont les signatures.

Rendu exécutoire par :
publication
du relevé de décisions

REÇU LE :
15 JAN. 2021

PREFECTURE FOIX

Le Maire,

François LAFON

